

## **COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL du 03/02/2026**

Ce CSAL a porté essentiellement sur la présentation du projet de déménagement de certains services de la DRFIP situés sur Orléans.

### **Présentation des opérations immobilières pour l'année 2026**

La directrice a souhaité présenter, aux membres élus des organisations syndicales, le projet de réorganisation des bâtiments situés à la BRETONNERIE, au MARTROI et à la cité COLIGNY (bâtiments F et P1).

En préambule, M. DRANO a souligné que le projet soumis aux OS est le fruit de réflexions menées avec les responsables de services et leurs adjoints sur le « macro-zoning » ou implantation d'un service dans un bâtiment. Les agents seront intégrés, dans un second temps, à la réflexion dite de « micro-zoning » ou implantation des agents dans les bureaux alloués au service.

La directrice a exposé qu'à ce jour, aucune décision n'a été prise quant à la vente du bâtiment sis rue de la Bretonnerie ou bien du bâtiment de la place du Martroi afin de contribuer au financement de la rénovation de la cité Coligny (P.348).

La ligne directrice du projet de déménagement est la suivante : vider le site de la Bretonnerie (en vue soit de travaux permettant d'y accueillir l'ensemble des services de direction si le Martroi doit être vendu, soit de permettre de mettre en vente cet immeuble dans le cas contraire).

Ce qui implique, les transferts suivants :

- Arrivée de la **Division Expertise et Partenaires (Bretonnerie)** sur le site du **Martroi**. Ce service sera implanté dans les locaux actuellement occupés par le Contrôle Budgétaire Régional (CBR).
  - Arrivée du service de la **PRIE (Bretonnerie)** sur le site du **bâtiment P1**. Ce service sera implanté au 2<sup>ème</sup> étage dans certains bureaux actuellement occupés par la 2<sup>ème</sup> Brigade départementale de vérification (BDV). La salle de réunion du 2<sup>ème</sup> étage sera transformée en bureau.
  - Arrivée du service du **Contrôle Budgétaire Régional (Martroi)** sur le site du **bâtiment P1**. Ce service sera implanté au 2<sup>ème</sup> étage dans les locaux actuellement occupés par la BCR.
  - Remaniement à minima des bureaux du 3<sup>ème</sup> étage du **bâtiment P1**. En prévision du renforcement du service de la **Division des Affaires Juridiques**, le bureau qui sert actuellement de stockage sera vidé et permettra d'accueillir deux nouveaux agents. A cet étage, seront maintenues, *pour l'instant*, la salle de réunion et la salle de convivialité. A ce stade des réflexions, il n'est pas envisagé de transformer la salle de convivialité du P1 en salle de réunion.
  - Arrivée du service de la **Brigade de Contrôle et de Recherches (bâtiment P1)** au **bâtiment F**. Ce service sera implanté au premier étage du **bâtiment F** à côté du pôle de Recouvrement Spécialisé. La direction a profité de cette occasion pour redimensionner les bureaux alloués au Pôle de Contrôle et d'Expertise, suite à sa transformation en PCP.
- Le PRS est impacté dans la mesure où il cède un bureau. Enfin les bureaux de la Trésorerie Amendes seront enfin attenants.

La directrice a fait part de la volonté de rationaliser les espaces de travail. Le responsable de PRIE a expliqué qu'aujourd'hui il convient de raisonner en termes de ratio/résident. Cette variable tient compte du nombre de m<sup>2</sup> par agent incluant aussi les parties communes modulo le taux de nomadisme du service.

Cependant, de nombreuses discussions et problématiques restent en suspens à l'heure actuelle. Au rang desquelles se trouvent :

- L'aménagement de nouveaux espaces de travail ;
- La création éventuelle d'espaces ou de cabines de confidentialité (aménagement testé à l'Education Nationale).

M. DRANO a précisé que le projet présenté est en phase de recensement des besoins.

M. CHASSERAY, Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST) est intervenu afin de clarifier les opérations immobilières présentées. Ce projet se présente comme un « projet important » qui nécessiterait la mise en place d'un groupe de projet. Le dossier qui est présenté devrait prendre en compte les aspects de qualité de vie au travail (dans le cadre de la réorganisation d'espace de travail), le recensement des besoins des agents. Un dossier d'impact (comprenant le nombre des agents directement et indirectement impactés par les réorganisations) et un plan d'action devraient être présentés. Il conviendrait de s'interroger sur les conséquences en matière de conditions de vie au travail, de process de travail, de mobilier nécessaire, de sécurité incendie, entre autres. Il a enfin rappelé la nécessité d'une réflexion sur la communication adaptée autour de ce projet en incluant l'ensemble des agents impactés.

**La CFTC DGFIP Loiret partage le point de vue de l'ISST. Pour la CFTC DGFIP Loiret, une communication uniforme à l'ensemble des agents, en amont du CSAL aurait permis à chaque agent concerné de faire part, en amont de la réalisation des plans, à son chef de service, de ses réflexions ou interrogations.**

**Il est regrettable que les décisions qui concernent le cadre de travail des agents ne fassent pas l'objet d'explications. En effet, les agents font état dans le DUERP des difficultés qu'ils rencontrent au quotidien dans l'exercice de leurs missions. Ce qui entraîne souvent des RPS et le sentiment de mal-être au travail.**

**Ne pas communiquer à l'ensemble des agents peut constituer un des facteurs de délitement du collectif de travail.**

**Vos élus CFTC DGFIP LOIRET, considérant que les seuls plans et le descriptif géographique des nouvelles implantations ne leur permettent pas d'avoir une vision claire et globale du projet présenté, ont voté contre la proposition de la direction. Seule la CGT s'est abstenue.**

## **Questions diverses**

Soucieux de votre qualité de vie au travail, vos élus CFTC ont demandé à la direction de communiquer auprès de l'ensemble des agents sur le nouveau mode de saisine du médecin de prévention depuis le départ à la retraite des docteurs BRACONNIER et CABROL.

Un nouveau message devrait prochainement être diffusé sous Ulysse Loiret.

## **Actualités RH de février à Mars : L'Observatoire interne et la tenue des Entretiens professionnels.**

**La CFTC DGFIP Loiret vous invite à vous exprimer sur l'observatoire interne et à nous soumettre vos avis et questions si besoin, sur ce sujet.**

**Aussi, la période des entretiens professionnels a débuté.**

**Vos élus CFTC DGFIP sont à votre écoute pour vous accompagner.  
N'hésitez pas à nous contacter !**